AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0075
FR0000130213-FS0057

19 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LAGARDERE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 janvier 2026, la société anonyme Louis Hachette Group (4 rue de Presbourg, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2026, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société LAGARDERE SA, et détenir 93 935 006 actions LAGARDERE SA représentant 157 628 245 droits de vote, soit 66,29% du capital et 69,88% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Sur la base d'un capital composé de 141 704 828 actions représentant 225 569 307 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.